

# Résidence d'artistes

Villemur sur Tarn, Haute-Garonne, Région Occitanie

## Appel à candidatures 2019

### Présentation du projet

Suite aux deux premières éditions en 2017 et 2018, la commune de Villemur-sur-Tarn souhaite renouveler l'accueil des artistes plasticiens de toutes nationalités pour leur permettre de réaliser un projet spécifique et de poursuivre une recherche personnelle. Le projet de résidence est destiné aux artistes désireux de découvrir un nouvel espace de travail et repose sur trois piliers : la pratique artistique, la pratique culturelle et le partage des savoirs.

Il s'agit de s'engager dans une démarche d'expérimentation et de transmission, donnant à voir et à comprendre la recherche qu'il ou elle met en œuvre. A travers ce « terrain d'essai », l'artiste mettra en valeur ses œuvres dans la ville et la ville par les œuvres. La prise en compte des spécificités du territoire est déterminante. Certaines réalisations pourront être éphémères, d'autres appelées à rester. Afin de laisser la plus grande liberté artistique, les lieux, les supports et les modalités d'intervention ne sont pas prédéfinis.

C'est une expérience nourrie de contacts avec les habitants de Villemur-sur-Tarn, d'autres artistes, le public, les associations, les scolaires, les opérateurs culturels ; une vision de la culture comme partage et fabrique perpétuelle que la collectivité souhaite promouvoir.

#### **Territoire**

La commune de Villemur sur Tarn dispose de services techniques, de supports de communication et d'un chargé de communication qui pourront être mis à disposition. Villemur-sur-Tarn est située sur la rivière Tarn. Il s'agit d'une commune de 6 000 habitants. Son centre-ville, rive droite, est de type médiéval. La rive gauche est marquée par la présence d'une des friches industrielles, Brusson, une des plus remarquables de France (1840-1935). La commune s'étend également sur 3 hameaux.

Un document de présentation de Villemur sur Tarn est disponible sur demande.

#### **Pilotage et accompagnement**

Afin d'accompagner le projet, un comité de pilotage a été instauré. Il est composé du Maire, du Directeur Général des Services (chef de projet), du service culture, d'élus de la ville (en particulier l' élu à la culture), d'agents choisis pour leur implication à divers titres (intérêt, techniques) et de membres externes, tels que des professionnels de l'art.

Tous ces membres ont pour mission la sélection des candidatures artistiques. Ils veilleront aux bonnes conditions du séjour et faciliteront les rencontres avec les groupes de professionnels.

Durant la résidence, les interlocuteurs privilégiés seront le service Culture, les services Techniques et le Directeur Général des Services (chef de projet).

## Modalités de la Résidence

**Durée :** 2,5 mois sur 2 périodes.

**Période 1 :** 1er mai au 15 juillet 2019

**Période 2 :** 1<sup>er</sup> septembre au 15 novembre 2019

**Nombre d'artistes accueillis en résidence :** 2 par période

### Mise à disposition et conditions matérielles

Mise à disposition d'un espace de travail avec eau, électricité, accès internet WIFI.

Le local collectif se compose d'une grande salle (ancien café avec comptoir) d'environ 110 m<sup>2</sup> donnant sur la place de la Mairie, d'une arrière salle d'environ 40m<sup>2</sup> donnant sur le Tarn, de sanitaires, d'une cuisine.

Les artistes sont tenus d'apporter leurs outils, le matériel informatique et les matériaux nécessaires à leur travail. D'autres espaces de création sont disponibles et seront vus avec les artistes retenus.

### Allocation de résidence

Le budget de la résidence est de 3 000 euros par artiste pour les deux mois et 500 euros de forfait pour le transport et les éventuels retours d'œuvres.

Pour accompagner la réussite du projet, la mairie met à disposition un hébergement. Il s'agit de l'étage de l'ancien café qui servait déjà de logement. D'une superficie de 185 m<sup>2</sup>, il est composé de 6 pièces de 22 m<sup>2</sup> environ, d'une cuisine de 16 m<sup>2</sup>, d'une salle de bain de 11 m<sup>2</sup> et de 2 pièces de 9 m<sup>2</sup>.

**Un contrat entre la Ville et l'artiste sera établi et signé avant le début de la résidence, spécifiant les engagements de l'artiste et des entités en charge du pilotage de la résidence.**

## Déroulement de la Résidence

### Calendrier

5 octobre 2018	Lancement de l'appel à candidature
<b>15 décembre 2018</b>	<b>Date limite de réception des dossiers</b>
1 <sup>er</sup> mai 2018	Ouverture de la résidence, période 1
1 <sup>er</sup> septembre 2018	Ouverture de la résidence, période 2

Des temps de rencontre seront organisés. Une ouverture officielle de la résidence aura lieu lors du mois de Mai.

Une restitution sous forme d'exposition viendra clôturer la Résidence. En plus de l'allocation de 3 000€ par artiste pour la durée de la résidence, une allocation complémentaire de production des œuvres d'un montant de 1 500€ par artiste sera versée directement à l'intéressé sur présentation de factures. Chaque artiste réalisera au moins une œuvre « in

situ » appelée à rester.

Ce temps de restitution est envisagé afin de valoriser le travail effectué tout au long de la résidence. Le service culture s'engage à créer avec la complicité des artistes des supports de médiation, et à accueillir le public sous forme de visites accompagnées.

Les frais de communication, de vernissage et éventuellement d'assurance sont pris en charge par la collectivité.

Le montage et le démontage sont à la charge de l'artiste, assisté du personnel technique municipal mis à disposition, en fonction du projet.

## Profil :

Peut faire acte de candidature tout artiste plasticien résidant en France ou à l'Étranger, engagé dans une démarche professionnelle de création. Le candidat doit avoir à son actif une production avérée et être en mesure de s'impliquer dans ce contexte de travail. L'artiste s'engage à être pleinement disponible sur la période de résidence. Il/elle doit également participer à la vie locale du territoire. Il/elle doit être autonome dans ses déplacements ; la possession d'une voiture et du permis B sont recommandés.

## Candidature :

Les candidats sont invités à transmettre :

- Une note d'intention indiquant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence.
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche artistique.
- Un CV faisant état du parcours ou de projets similaires.
- Une enveloppe affranchie pour le retour du dossier.

La communication du dossier se fait sur support papier ou éventuellement sur clé usb.

**Date limite de réception des dossiers version papier  
et numérique fixée au 10 décembre 2018.**

Les dossiers sont à adresser **par voie postale** :

Mairie de Villemur sur Tarn,

Résidence Artistique

Place Charles Ourgaut

31 340 Villemur Sur Tarn



**Mairie de Villemur sur Tarn, place Charles Ourgaut 31 340 Villemur-sur-Tarn**  
05 61 37 61 20 / [www.mairie-villemur-sur-tarn.fr](http://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr)  
[culture@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:culture@mairie-villemur-sur-tarn.fr) / [m.landie@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:m.landie@mairie-villemur-sur-tarn.fr)